

LE MENSUEL DE LA FONDATION iFRAP

# SOCIÉTÉ CIVILE

Enquêter pour réformer N° 160

# PIB MARCHAND ET PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES LE GRAND DÉCALAGE

Septembre 2015 - 8 €

 FONDATION  
iFRAP

FONDATION POUR LA RECHERCHE  
SUR LES ADMINISTRATIONS ET  
LES POLITIQUES PUBLIQUES

# PIB MARCHAND ET PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES : LE GRAND DÉCALAGE

Dettes publiques à près de 100 % du PIB, déficit public en faible amélioration (4 % du PIB), dépenses publiques à plus de 57 % du PIB, prélèvements obligatoires au plus haut (48 % du PIB), croissance du PIB en berne, chômage à 11 %. Bref, ça ne va pas dans la bonne direction. Malgré des aménagements comme le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), les prélèvements obligatoires continuent d'augmenter plus vite que la croissance. Alors, quelle est la bonne politique ? Il faudrait déjà qu'elle soit beaucoup plus volontariste. Pour vaincre le chômage, il faut doper la croissance, et pour cela, baisser les prélèvements obligatoires, ce qui ne peut se faire que si l'on baisse aussi les dépenses publiques sous peine d'aggraver le déficit. Dans cette étude, la Fondation iFRAP a voulu montrer que la croissance ne se mesure pas à l'aune du PIB total, mais seulement du PIB marchand, et que cette distinction est capitale car la totalité des prélèvements obligatoires a pour origine ce PIB marchand. Or, ce dernier est depuis six ans en stagnation relative par rapport au PIB total, et sa croissance est inférieure de 60 milliards à celle des prélèvements obligatoires (109 contre 169 milliards). Et ce, alors que l'évolution des prélèvements obligatoires est elle-même liée à celle des dépenses publiques.

## Les conclusions de la Fondation iFRAP :

- En 2014, il aurait fallu baisser de 150 milliards les prélèvements obligatoires pour atteindre le taux de prélèvements moyen de nos voisins européens ;
- La Fondation préconise alors de baisser les coûts de la production non marchande de 12,5 milliards de 2015 à 2018, soit 50 milliards en quatre ans. En conséquence :
- **Les prélèvements obligatoires baisseraient de 3,6 points de PIB marchand (de 69,5 % à 65,9 %) ;**
- **Le rapport entre le PIB non marchand et le PIB marchand diminuerait de 30,2 % à 26 % ;**
- **Et la France pourrait sortir de la spirale actuelle d'augmentation constante des prélèvements et du PIB non marchand, en même temps que son déficit public se réduirait pour ne plus atteindre que 0,5 % du PIB.**

## Introduction : PIB marchand, PIB non marchand et prélèvements obligatoires

### Qu'est-ce que le PIB ?

■ 1 Tous les indicateurs proviennent de la comptabilité nationale, et de son tableau économique d'ensemble (TEE) pour ce qui concerne la France. Pour l'Europe, chaque pays communique les mêmes données harmonisées à l'organisme de statistiques Eurostat.

■ 2 Il ne faut pas confondre les impôts sur les produits (TVA), notion utilisée pour les calculs du PIB, avec les impôts sur la production qui sont ceux acquittés par les entreprises.

■ 3 Défini par la comptabilité nationale comme le « solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur ».

La comptabilité nationale distingue cinq secteurs économiques, à savoir les sociétés non financières (SNF), les sociétés financières (SF), les administrations publiques, les ménages et enfin les institutions sans but lucratif (ISBL). Le produit intérieur brut (PIB) de la nation est égal à l'addition des valeurs ajoutées de ces cinq secteurs<sup>1</sup>. Pour calculer ces valeurs ajoutées, la comptabilité nationale évalue d'abord dans son compte de production la production totale de tous les secteurs (qui se décompose en production marchande, production pour emploi final propre et production non marchande). De cette production sont naturellement déduites les consommations intermédiaires de façon à parvenir à la valeur « ajoutée » par les acteurs économiques. On y ajoute les impôts sur les produits (type TVA, c'est-à-dire non affectés à des secteurs d'activité) nets de subventions.

On a donc l'égalité suivante :

PIB/valeur ajoutée brute = production totale

– consommations intermédiaires + (impôts sur les produits – subventions).

■ Le compte d'exploitation de la comptabilité nationale<sup>2</sup> permet ensuite de décomposer la valeur ajoutée elle-même en rémunérations des salariés (rémunérations brutes plus cotisations à la charge des employeurs) et impôts sur la production (moins subventions) pour parvenir à un solde qui représente l'excédent brut d'exploitation des sociétés (EBE) et le revenu mixte des ménages<sup>3</sup>. On a donc cette fois :

Valeur ajoutée = rémunération totale des salariés + (impôts sur la production – subventions) + EBE.

■ Enfin l'EBE, dont les usages sont définis cette fois en comptabilité privée, sert à rémunérer les apporteurs de capitaux (actionnaires et associés, ainsi que prêteurs, il s'agit donc des dividendes aussi bien que des intérêts payés), ainsi qu'à assurer le développement de l'entreprise, par les sommes consacrées à l'amortissement des investissements et aux provisions pour risques<sup>4</sup>.

À titre d'exemple, en 2014, le PIB français, ou la valeur ajoutée brute, était égal à 2 132 milliards d'euros, comprenant 222 milliards d'impôts sur les produits nets de subventions. En dehors de ces impôts, la valeur ajoutée est principalement le fait des SNF pour 50 %, des administrations publiques pour 17 % et des ménages (revenus « mixtes » des indépendants) pour 16 %, et beaucoup plus marginalement des SF (4,5 %) et des ISBL (1,5 %). Quant à la répartition de la valeur ajoutée, son utilisation première, sur 1 734 milliards après 386 milliards de consommation de capital fixe, est la rémunération des salariés et des charges afférentes, pour 64,5 %, dont 24,7 % pour les administrations publiques. L'EBE restant se monte à 603 milliards plus 121 milliards au titre des revenus mixtes. Au total, les impôts sur la production et les produits (TVA) se sont montés à 339 milliards, dont il faut déduire 55 milliards de subventions. Ces impôts sont en hausse de 2,7 % et de 5 % respectivement par rapport à 2013 et 2012, cependant que le PIB sur lequel ils sont assis (celui des SNF, des SF et des ménages) n'a augmenté que de 0,6 % de 2013 à 2014 et de 1,9 % de 2012 à 2014.

## Qu'est-ce que le PIB marchand ?

Il est en principe aisé à définir, puisqu'il s'agit de la production de biens et services qui s'échangent sur un marché à un prix tel qu'il est censé couvrir au moins les coûts de production, par opposition au PIB non marchand, qui concerne la production qui ne s'échange pas sur un marché, et qui est distribuée de façon gratuite ou quasi gratuite (moins de 50 % du coût de production). Est utilisée comme base du PIB marchand, la valeur ajoutée de tous les secteurs, ce qui exclut les impôts inclus par la comptabilité nationale dans le PIB total.

### 1. Le PIB total mélange des valeurs ajoutées calculées sur la base du chiffre d'affaires (le PIB marchand) et d'autres calculées sur la base des coûts (le PIB non marchand).

La production marchande s'évalue donc par le chiffre d'affaires généré par la vente des biens et services concernés. Mais la même méthode ne peut pas être suivie pour le PIB non marchand, qui ne génère pas de chiffre d'affaires. La seule évaluation qui peut être faite, est celle des coûts de production. Pour les secteurs dont la valeur ajoutée est non marchande en partie ou en totalité (administrations publiques, ISBL au service des ménages, ménages), cette valeur est alors estimée par la somme des coûts nécessaires à cette production non marchande. La valeur ajoutée est calculée en additionnant la rémunération des personnels (charges comprises) et la consommation de capital fixe (l'usure et la dépréciation des équipements, « le capital » que l'on a utilisé pour produire), moins les éventuels impôts sur la production.

Cette méthode par les coûts appliquée au PIB non marchand a évidemment à son tour des conséquences sur l'évaluation que l'on peut faire de la création de richesse, qui est nécessairement inconnue s'agissant de la production non marchande. La comptabilité nationale ne fait en effet pas de différence entre une croissance liée à une augmentation de la valeur ajoutée marchande (VAM) ou non marchande, mais il ne s'agit pas de la même croissance. La rémunération des personnels (278 milliards d'euros en 2014 pour les trois fonctions publiques) repré-

sente la partie la plus importante des coûts de la production non marchande. De ce fait, toute embauche de personnels, fonctionnaires ou contractuels, par les administrations publiques, ou toute augmentation de leurs salaires et traitements, se traduit automatiquement par une augmentation corrélative du PIB global, quelle que soit par ailleurs l'utilité de ces embauches ou augmentations. Constatation qui permet bien de comprendre la différence entre les deux composantes du PIB total.

**Question de vocabulaire :** « production », « PIB » et « valeur ajoutée » n'ont pas le même sens. Pour passer de la production au PIB, on enlève les consommations intermédiaires et on ajoute les impôts nets de subventions sur la production. Dans la suite de l'étude, sont utilisés indifféremment les termes de PIB et de valeur ajoutée (VA, dont VAM pour la VA marchande et VANM pour la VA non marchande) dans la mesure où cette VA est une valeur brute, avant déduction de la consommation de capital fixe. Enfin, le PIB non marchand (443 milliards en 2014, contre 577 milliards de production non marchande) exclut toujours les prestations publiques en espèces, qui sont en réalité des transferts et non de la production, tandis que les prestations en nature et le coût administratif des transferts sont pris en compte par l'intermédiaire des rémunérations du personnel.

### 2. Le PIB marchand (dit VAM dans cette étude) est à lui seul à l'origine de la totalité des prélèvements obligatoires.

Mais la plus importante conséquence, et celle qui va occuper nos développements, est la suivante : c'est de la valeur ajoutée des seules activités marchandes que découle la totalité des ressources affectées aux activités non marchandes, et ce par le biais de la fiscalité et plus généralement des prélèvements obligatoires. Car l'intégralité de ces prélèvements est opérée sur la valeur ajoutée par les secteurs économiques que sont les SNF, les SF, et partiellement les ménages (dans la mesure des revenus mixtes, qui sont ceux comprenant à la fois revenus du

■ 4 (Voir p. 10) La comptabilité anglaise utilise le terme « Ebitda », soit *Earnings Before Investment, Taxes, Depreciation and Amortization*, qui se rapproche de l'EBE sauf qu'il inclut les impôts.

■ 5 Dans le tableau issu de la comptabilité nationale, les ISBL sont à l'origine d'une partie faible du PIB (31 milliards). Comme il n'est pas possible de connaître la part marchande de leur production, et qu'elle n'est pas distinguée des ménages dans Eurostat, elle ne sera pas prise en compte dans cette étude.

■ 6 (Voir p. 12) Y compris les impositions sur les revenus du capital des ménages, et les impôts sur le capital (ISF). Il est logique de penser que ceux-ci soient payés grâce aux revenus engendrés par ce capital – faute de quoi il serait appelé à disparaître.

travail et revenus de la propriété) et les ISBL<sup>5</sup>. En effet, c'est de la VAM que découlent d'une part tous les impôts (sur la production ou sur le résultat) payés par les entreprises (SNF, SF et entrepreneurs à titre personnel), et d'autre part tous ceux payés par toutes les personnes salariées. D'abord les personnes salariées de ces mêmes entreprises<sup>6</sup>, puisque leur rémunération, brute à laquelle s'ajoutent les cotisations patronales, représente la majorité (deux tiers environ) de l'utilisation de la VAM. Rémunération qui permet donc aux personnes de s'acquitter de leurs cotisations salariales, de leurs impôts sur le revenu, de leur TVA sur leurs achats et de leurs diverses taxes. Mais aussi les rémunérations des salariés du secteur public. En effet, la perception des prélèvements obligatoires s'opère en deux fois : un premier « rideau » de prélèvements concerne directement les entreprises et leurs salariés, et, en deuxième « rideau », s'opère la seconde ponction par l'État sur les rémunérations de ses salariés, fonctionnaires et autres. Le « rideau » de prélèvements comprend en effet les ressources nécessaires au paiement des rémunérations des fonctionnaires responsables de la production non marchande du secteur public, et les administrations opèrent un second prélèvement assis sur ces rémunérations (cotisations salariales, impôts sur le revenu, impôts indirects, etc.). Ce second « rideau » n'est pas assis sur la VAM, mais il n'en reste pas moins que les ressources de cette dernière sont à l'origine des rémunérations des fonctionnaires, et par voie de conséquence des prélève-

ments que ces rémunérations subissent. L'État effectue donc des prélèvements « impôt sur impôt » sur des revenus d'une origine unique, ceux issus de la VAM<sup>7</sup>. En fin de compte, la seule différence de ce point de vue entre les rémunérations des salariés des entreprises et celles des fonctionnaires, réside dans l'existence d'une étape supplémentaire pour ces derniers, à savoir le passage intermédiaire par les prélèvements de premier « rideau ».

Dans la suite des développements, les prélèvements totaux seront considérés comme l'addition des premier et deuxième rideaux pour le rapport des POT (prélèvements totaux) sur PIB et les seuls PO (prélèvements) sur la VAM pour le rapport à la VAM, qui représentent environ 87 % des POT<sup>8</sup>.

**Il est essentiel de prendre en considération ce mécanisme pour comprendre que la comparaison entre les prélèvements et le PIB ne doit pas s'effectuer par rapport au PIB total, mais bien par rapport au seul PIB marchand, qui est la mesure des prélèvements obligatoires qu'un pays peut s'autoriser à effectuer, ainsi que par voie de conséquence de l'écrasante majorité de ses dépenses publiques<sup>9</sup>.**

Ceci justifie donc les différents calculs opérés pour cette étude, et qui ont pour objet de comparer l'évolution dans le temps ainsi que les écarts entre les pays concernant les rapports entre la VAM, le PIB total et les prélèvements obligatoires (PO et POT). La seconde partie examinera quel peut être l'effet sur la croissance d'une augmentation de la production non marchande.

## Objectif et portée de l'étude

Il s'agit de déterminer dans quelle mesure la valeur ajoutée en provenance des secteurs marchands de l'économie nationale permet de faire face au financement des ressources de la partie non marchande du PIB. On sait déjà qu'elle ne le permet pas, puisque la dette française souveraine ne cesse d'augmenter. Mais en connaître l'évolution dans le temps et établir la comparaison avec les pays qui nous entourent<sup>10</sup> se révèlent pleins d'enseignements.

Il faut bien comprendre l'optique dans laquelle cette étude se place en opposant PIB marchand et PIB non marchand, tout en évoquant la question des prélèvements obligatoires et de leur volume. L'idée de base est que l'activité non marchande est totale-

■ 7 Si la VAM diminue, le PIB non marchand devra aussi diminuer, sauf bien entendu à augmenter le taux de prélèvement... ou le déficit public.

■ 8 Les PO sur VAM ont été calculés en enlevant les PO sur les ménages du secteur non marchand. Ils sont estimés au prorata des rémunérations perçues par le secteur non marchand.

■ 9 Les PO représentent en 2014 en France 47,8 % du PIB total, tandis que les dépenses publiques atteignent 57,2 %.

La différence provient des revenus de la propriété de l'État (dividendes en particulier), et du déficit public comblé par la dette souveraine.

■ 10 C'est-à-dire ceux couverts par les statistiques établies par Eurostat.

ment dépendante de l'activité marchande quant à ses ressources. Autrement dit, que la première ne peut exister que dans la mesure des prélèvements financiers qu'elle impose à la seconde. À partir de cette constatation chiffrée, il faudra s'interroger sur la soutenabilité des prélèvements imposés aux activités marchandes, sur leur opportunité aussi, ainsi que sur l'impact économique que peut avoir l'importance des prélèvements publics sur les activités marchandes.

Il ne faut pas se méprendre sur cette démarche, qui est essentiellement d'ordre budgétaire. Il ne s'agit pas en effet d'une critique « antifiscaliste » de principe visant à contester l'utilité des prélèvements publics et le fait que les dépenses publiques soient source de richesses. Les prélèvements publics ont plusieurs finalités ; celle d'abord de rendre des services indispensables à cet ensemble d'acteurs économiques, citoyens compris, services que ces derniers devraient de toute façon satisfaire en les payant (infrastructures non payées par les usagers, éducation, services régaliens...) ; transferts sociaux par ailleurs, plus ou moins importants suivant les pays, et nécessaires pour effectuer les indispensables redistributions. De façon générale, l'ampleur des prélèvements obligatoires révèle surtout le niveau de socialisation de certaines dépenses publiques. L'activité non marchande est de nature extrêmement complexe, et son utilité n'est pas contestable. Mais il est tout aussi évident qu'il existe des limites à ce niveau de socialisation des dépenses, tant du point de vue de sa « soutenabilité » financière que de son efficacité. Une dernière précision : cette étude considère les prélèvements obligatoires dans leur ensemble, la valeur ajoutée marchande étant celle dégagée par les entreprises et les « ménages » (terme utilisé par la comptabilité nationale), et distribuée à un ensemble d'acteurs économiques. Il n'est pas question d'opposer prélèvements sur les entreprises et prélèvements sur les citoyens, comme les responsables politiques ont tendance à le faire. C'est ainsi que les investissements des entreprises ont pour origine non seulement les marges dégagées par ces dernières, mais aussi les capitaux mis à leur disposition par les ménages dans le cadre de l'utilisation de leur épargne. C'est donc globalement que doivent être considérés les prélèvements obligatoires.

Tableau en milliards d'euros du PIB, de la VAM et de la VAnM et des PO de huit pays, France comprise, pour 2007 et 2014

	PIB		VA totale				PO	
			VAM		VAnM			
	2007	2014	2007	2014	2007	2014	2007	2014
Belgique	345	402	246	277	61	82	153	189
Allemagne	2 510	2 903	1 887	2 134	370	477	971	1 146
Espagne	1 080	1 058	814	785	158	179	404	359
France	1 945	2 132	1 376	1 467	369	443	864	1 025
Italie	1 610	1 616	1 209	1 201	237	249	668	702
Pays-Bas	613	662	441	464	105	132	222	249
Suède	356	430	243	287	70	93	162	191
Royaume-Uni	2 164	2 222	1 582	1 617	357	360	780	771

## I. Le PIB marchand absorbé par les prélèvements obligatoires

### Statistiques françaises et internationales

Cette étude s'attache à montrer les rapports existant entre le PIB total, le PIB marchand (VAM) et les prélèvements obligatoires (PO et POT). Sont présentés, dès lors, les rapports suivants :

- l'évolution comparée du PIB total et de la VAM entre 2007 et 2014 en France, ainsi que dans sept pays de l'Union européenne ;
- l'évolution du rapport entre PO et VAM (France seule en série longue et comparaisons internationales sur quatre dates entre 2008 et 2014) ;
- l'évolution du taux marginal d'imposition de la croissance de la VAM. Dans le cadre de la comparaison internationale, est mesurée à l'intérieur de quatre périodes comprises

entre 2007 et 2013 la variation de la croissance (ou décroissance) de la VAM, rapportée à la variation des PO. Ceci permet de se rendre compte de l'imposition marginale d'une augmentation de la VAM : par exemple, si les PO d'une année sur l'autre augmentent d'un euro lorsque la VAM augmente aussi d'un euro, on dira que le taux d'imposition marginale est de 100 % ;

- dans les mêmes tableaux que ceux de la série précédente, s'ajoute le rapport entre PO totaux et PIB total, ceci afin de faire ressortir l'importance significative qu'il y a à considérer le rapport entre PIB marchand et PO et non le PIB total et POT comme on commet généralement l'erreur de le faire.

### 1. Évolution du PIB et de la VAM

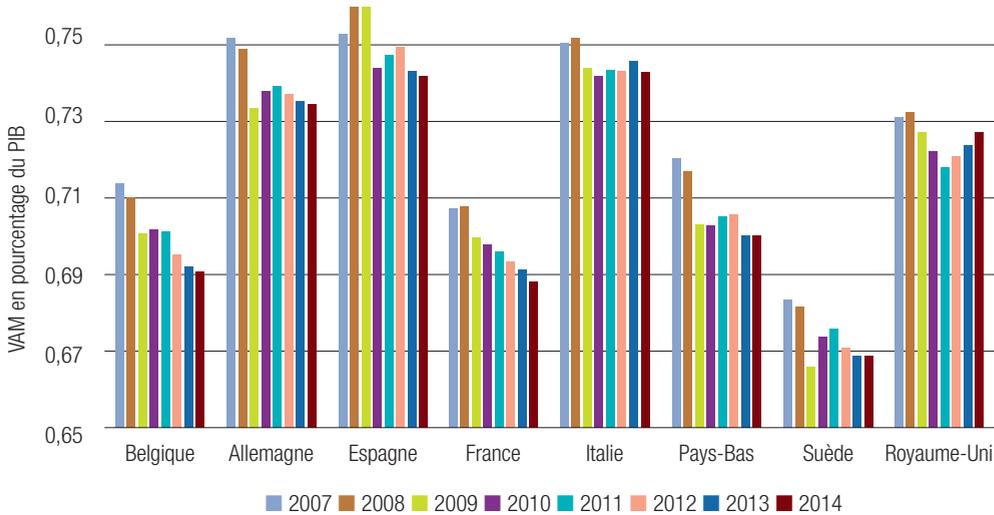
1.1 Évolution en milliards de la VAM et du PIB en France entre 2007 et 2014



■ 11 (Voir p. 15) On notera que la France a le plus faible pourcentage des pays étudiés, Suède exceptée, dont la baisse sur la période est toutefois limitée. La baisse du pourcentage de la France est continue de 2008 à 2014.

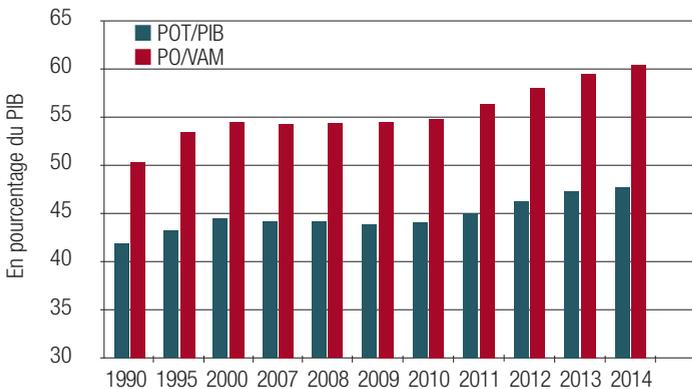
À partir de 2009 le PIB marchand évolue moins vite que le PIB total, et l'écart ne fait que grandir par la suite, y compris en 2014.

1.2 Évolution de la VAM en pourcentage du PIB dans 8 pays européens entre 2007 et 2014<sup>11</sup>



2. Comparaison entre prélèvements obligatoires (PO et POT) et VAM

2.1 Évolution du rapport PO/VAM et POT/PIB pour la France de 1990 à 2014



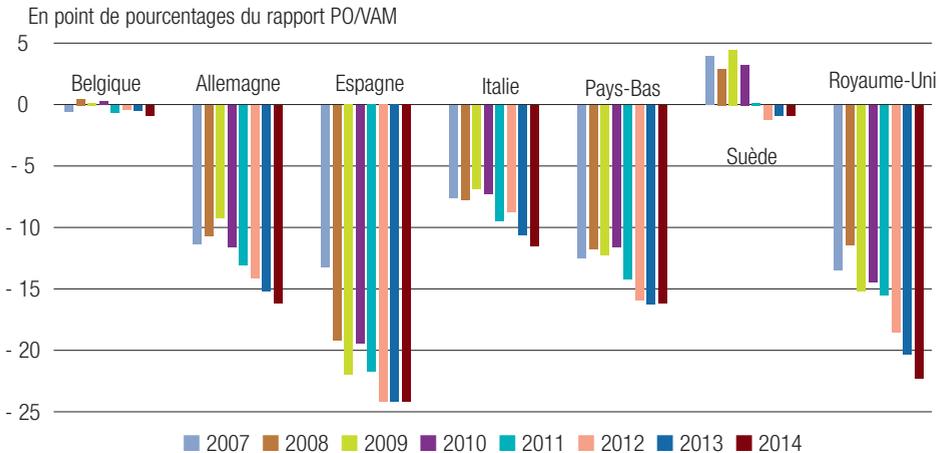
L'évolution du rapport PO/VAM montre une forte augmentation entre 1990 et 1996, suivie d'une baisse limitée entre 1996 et 2009, puis d'une nouvelle augmentation jusqu'à 2013. Il reste que le taux de PO sur VAM augmente de 10 points entre les deux dates extrêmes choisies, pendant que le taux de POT sur PIB n'augmente que de moins de 6 points (de 41,9 % à 47,8 %). De même, les taux d'augmentation respectifs conservent un écart comparable pour la période 2009-2014. La seconde partie posera la question de quel peut être l'effet sur la croissance du PIB marchand de l'augmentation relative du PIB non marchand.

Des huit pays de l'échantillon, les taux les plus élevés de PO sur VAM sont, quasiment à égalité autour de 60 %, ceux de la Belgique, de la France et de la Suède. Les cinq autres pays connaissent des taux entre 10 et plus de 20 points inférieurs.

Que faut-il entendre par prélèvements obligatoires ?

De façon constante dans cette étude, pour tous les pays, le chiffre des « impôts et cotisations sociales » est repris tel qu'il figure dans les statistiques d'Eurostat. L'Insee retraite ensuite les chiffres de ce tableau lorsqu'elle les prend en compte sous le titre des prélèvements obligatoires. La différence, qui n'est pas mince (de 48 % à 45 %), tient à la non-prise en compte dans ces derniers des sommes non recouvrables non plus que des subventions, mais il semble plus juste de ne pas les déduire dans le cadre de cette démonstration. Il est à noter que le CICE, qui est un crédit d'impôt restituable au sens de la norme européenne SEC 2010, est traité à la fois comme une dépense (l'année de la naissance de la créance) et comme une recette (l'année du recouvrement effectif). En 2014 ont été enregistrés 25 milliards de dépenses contre une majoration de recettes pour 21 milliards, ce qui signifie que 4 milliards restent à recouvrer par les entreprises après 2014.

## 2.2 Évolution de l'écart des 7 pays retenus par rapport à la France en points de PO/VAM 2007-2014



Le tableau montre les écarts croissants entre les taux des différents pays et celui de la France. L'écart augmente avec tous les pays de l'échantillon.

### 3. Imposition marginale de la croissance de la VAM

Est mesurée, ici, l'imposition marginale de la VAM, c'est-à-dire à calculer année après année le taux comparé de la VAM et des PO. Si chaque année les PO augmentent en valeur absolue autant ou plus que la VAM, cela signifie que la totalité de la croissance de la VAM, voire plus, est absorbée par les PO.

#### 3.1 Évolution de la France entre 1960 et 2014

	1960-1970	1970-1980	1980-1990	1990-2000	2000-2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Var. VAM (en milliards d'euros)	62	242	478	392	321	36	- 56	38	37	14	17	3
Var. PO (en milliards d'euros)	26	126	247	233	174	18	- 28	25	44	34	28	16
PO/VAM	43 %	52 %	51 %	59 %	54 %	51 %	50 %	66 %	118 %	235 %	166 %	496 %
Var. POT (en milliards d'euros)	30	145	283	268	200	21	- 32	29	50	39	32	19
POT/PIB	37 %	43 %	43 %	51 %	43 %	42 %	57 %	49 %	83 %	141 %	108 %	118 %

1. Le taux semble assez dépendant de la conjoncture économique : les deux chocs pétroliers le font passer de 43 % à 52 % sur la décennie 70, puis il rebaisse dans les années 80, avec la crise du début des années 90 il remonte puis rebaisse dans les années 2000 jusqu'à la crise de 2008-2009, où il explose jusqu'en 2014 au moins.

Indiquons que le même phénomène s'observe pour les autres pays de l'échantillon : les prélèvements marginaux sont systématiquement plus importants sur la période 1995-2000 que sur la période 2000-2008 et encore plus importants sur la période 2008-2013.

2. La comparaison entre le rapport PO/VAM et le rapport POT/PIB est une autre représentation de la distorsion entre les évolutions respectives du PIB total et du PIB marchand. C'est à partir de 2011 que s'inverse le rapport entre la VAM et les PO (les PO deviennent plus importants), et à partir de 2012 pour le rapport entre PIB et POT, mais dans des proportions beaucoup plus faibles.

3.2 Évolution comparée des huit pays entre 2007 et 2013

Il s'agit ici d'une addition des diverses variations constatées sur sept années, et l'évolution année par année n'y est donc pas perceptible (voir tableau 2.2 à ce sujet).

Milliards d'euros	Variation PIB	Variation VAM	Variation POT	Variation PO	POT marginal sur PIB	PO marginal sur VAM
Belgique	57	31	36	32	64 %	101 %
Allemagne	394	246	175	153	45 %	62 %
Espagne	- 22	- 29	- 44	- 39	200 %	135 %
France	187	90	161	140	86 %	155 %
Italie	6	- 8	34	30	567 %	- 375 %
Pays-Bas	49	22	27	24	55 %	106 %
Suède	74	44	28	25	38 %	56 %
Royaume-Uni	59	35	- 10	- 8	- 17 %	- 23 %

En France, le PIB total a augmenté de 187 milliards entre 2007 et 2013, mais le PIB marchand n'a augmenté que de 90 milliards. Le taux d'imposition marginale sur le PIB marchand est de 155 %, et seulement de 86 % sur le PIB total. La première chose qui saute aux yeux est la grande faiblesse de la croissance du PIB marchand français depuis 2008 : seulement 36 % de celle de l'Allemagne alors que son économie (PIB total) en représente 73 % ; trois fois la croissance de la Belgique, alors que son économie est environ cinq fois supérieure ; deux fois celle de la Suède pour une économie près de cinq fois supérieure ! On retiendra que cela est bien plus dû à l'importance du PIB non marchand dans le PIB total (dont la croissance représente plus de la moitié de la croissance totale) qu'à une faiblesse particulière de ce dernier.

La conséquence en est que la hausse des PO est complètement déconnectée de celle du PIB marchand. Cette hausse est en effet plus d'une fois et demie (155 %) celle de la VAM. La situation est beaucoup moins dégradée en Belgique, et nettement favorable en Suède, qui fait de ce point de vue encore mieux que l'Allemagne. On remarquera chez cette dernière l'efficacité du plan Schröder qui fait baisser les PO (voir tableau 3.2) et les taux d'imposition marginaux avec un redressement spectaculaire de la crois-

sance de la valeur ajoutée marchande. La croissance de cette dernière était deux fois inférieure à celle de la France entre 1995 et 2000, elle devient équivalente entre 2000 et 2008 pour être près de deux fois supérieure entre 2008 et 2013.

L'Espagne est le seul pays où les PO ont diminué, et ce plus que la VAM. Le taux de PO en 2013 est très bas (40 %) et, tout récemment, il semble que l'économie reparte fortement, ce qui ne se reflète pas encore dans les statistiques. L'économie italienne ne fonctionne manifestement pas bien, avec des PO en augmentation – faible il est vrai, malgré une chute de la VAM sur la période. Les Pays-Bas sont dans une situation comparable à celle de la France, mais là encore les PO ne sont pas en forte hausse. Enfin, la situation du Royaume-Uni n'est pas bien reflétée dans cette moyenne sur sept ans, dans la mesure où son redressement est spectaculaire ces dernières années après deux années catastrophiques (voir le tableau 2.2). Les PO sont là aussi en baisse.

La France est en définitive le seul pays où se conjuguent une forte hausse des PO et une faiblesse remarquable du PIB marchand.

**Conclusion sur les statistiques**

Substituer la notion de PIB marchand à celle de PIB total, incluant le PIB non marchand, conduit à modifier grandement la vision que

l'on peut avoir du rapport du PIB et des prélèvements obligatoires. Plusieurs thèmes de réflexion se dégagent.

Le premier, sur lequel il n'est pas utile de revenir tant il est connu, est celui du caractère supportable du déficit, et donc de la dette, auquel conduit le développement continu du PIB non marchand. Ces dernières années, la France s'enfonce dans une ornière dont témoigne le taux marginal d'imposition, compris depuis 2011 entre 100 % et 496 % pour l'année 2014, malgré les divers pactes de responsabilité et autres qui ne sont, il est vrai, mis en œuvre que très partiellement. Un tel taux marginal rend clairement impossible le redressement des finances publiques par l'augmentation de la croissance. La seconde réflexion concerne le mécontentement de la population face à la pression fiscale, ce que le président Hollande a lui-même évoqué lors de sa dernière conférence de presse en promettant une baisse d'impôts pour 8 millions de contribuables. Mais le gouvernement a beau dire que le PIB non marchand est là pour permettre prestations et redistribution, la population a de plus en plus tendance à n'y voir qu'une restriction des choix qui lui sont offerts de dépenser son argent comme elle l'entend. Ceci s'applique particulièrement à la protection sociale dont les dépenses (715 milliards en 2013) augmentent encore massivement, et auxquelles priorité absolue

est donnée, quelquefois au-delà des attentes de la population (cf. le tiers payant pour tous par exemple).

Enfin, comment peut-on espérer voir les entreprises en général (sociétés ou personnes) croître et embaucher (la priorité affichée n'est-elle pas la lutte contre le chômage ?) dans un contexte où le taux marginal d'imposition dépasse nettement les 100 % si l'on considère que ce taux doit se rapporter au PIB marchand et non au PIB total ?

Le taux de prélèvement excessif sur la VAM conduit à une perte de compétitivité de notre pays qui se traduit par une balance commerciale qui reste dégradée par rapport à 2007, alors que la plupart des autres pays connaissent un redressement, voire une croissance.

On a coutume de dire qu'une croissance de 1,5 point de PIB est nécessaire pour créer de l'emploi. On ajoute d'ailleurs que ceci dépend de nombreux facteurs tels que la productivité, mais on n'évoque jamais le facteur imposition, particulièrement marginale, ce qui paraît pourtant évident. On objectera que peu importe cette imposition, puisqu'elle conduit à augmenter la dépense publique, et donc la croissance et l'emploi qui résultent de l'augmentation de cette dépense publique. Ceci pose la question de l'effet multiplicateur de la dépense publique, à laquelle est consacrée la seconde partie de cette étude.

## ***II. Utiliser l'effet multiplicateur de la production marchande***

### **Diminuer la production non marchande et les prélèvements obligatoires**

Après avoir signalé la différence essentielle qui existe entre les activités non marchandes et les activités marchandes et la perte de libre arbitre que représente la croissance des premières par rapport aux secondes, un autre débat existe sur le rôle que la production non marchande jouerait sur la croissance et l'effet dépressif que constituerait une baisse

des dépenses publiques sur l'économie. Olivier Blanchard, chef économiste du FMI et néokeynésien s'en ouvrait en 2012. L'effet récessif sur l'économie d'une politique de baisse des dépenses publiques et de hausse des prélèvements a été sous-estimé.

Si, en termes de croissance économique le marchand et le non-marchand sont équi-

valents, il n'en est pas de même en ce qui concerne les conséquences financières sur les budgets des administrations publiques. Pour le démontrer, cette étude utilise un modèle assez simple dit de Leontief. Ce modèle repose sur un constat que tout le monde peut faire : pour augmenter une production, il faut augmenter les intrants, ce que l'on appelle en économie les consommations intermédiaires.

L'Insee produit chaque année un tableau des entrées-sorties (TES), qui recense les liens entre les différentes branches d'activité. Toute augmentation de la production d'une branche entraîne l'augmentation des branches en amont de la production. Par exemple un boulanger qui accroît sa production de pain, fera appel au meunier pour plus de farines, consommera plus d'électricité, d'eau, etc. La chaîne des fournisseurs ainsi mobilisée, mobilisera à son tour ses fournisseurs et ainsi de suite. C'est un effet multiplicateur.

À partir du TES 2013, a été construit un modèle de Leontief en 17 branches pour calculer l'impact économique de la croissance de la production non marchande et de la production marchande.

La production non marchande dans le TES s'entend comme la fourniture de services principalement non marchands, la branche est notée OQ : administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale. Pour la calculer il suffit d'ajouter à la valeur ajoutée non marchande les consommations intermédiaires qui ont été dépensées pour produire. En 2014 la production non marchande est de 577 milliards d'euros, qui se décomposent en valeur ajoutée de 443 milliards (dont 325 milliards de rémunérations, 102 milliards de consommation de capital fixe et 7,2 milliards d'impôts – subvention sur production) et en 134 milliards de consommation intermédiaire<sup>12</sup>, la branche emploie en 2014 un peu plus de 8 millions de personnes. Cette production a augmenté d'environ 20 milliards entre 2012

et 2014. Quel en a été l'impact sur les autres branches ?

Un accroissement de la production non marchande de 20 milliards a pour effet une augmentation de la valeur ajoutée marchande de 4,4 milliards, des recettes fiscales pour 2,5 milliards pour un coût budgétaire de 17,5 milliards (20 milliards de production moins 2,5 milliards d'impôts perçus). Le PIB augmente de 21,2 milliards.

Évidemment, l'effet récessif d'une baisse de la production non marchande est exactement l'opposé. C'est-à-dire une baisse de la valeur ajoutée non marchande de 15,6 milliards. Une baisse de la production marchande de 4,4 milliards et une baisse des recettes fiscales et sociales de 2,5 milliards. En revanche, l'équilibre budgétaire s'améliore de 17,5 milliards. Et le PIB baisse de 21,2 milliards.

#### **Que représentent 20 milliards de production marchande supplémentaire ?**

Cela se traduit par 19,8 milliards de valeur ajoutée marchande de plus par l'effet multiplicateur et 11 milliards de prélèvements supplémentaires. Au total, le budget s'en trouve amélioré de 11 milliards. Le PIB augmente de 24,3 milliards. L'effet d'une augmentation de la production marchande est plus grand car le rapport consommation intermédiaire sur production est de près de 55 %, alors qu'il n'est que de 23 % pour la production non marchande. Autrement dit, lorsque l'on produit 100 euros de production marchande, on dépense 55 euros de commandes auprès des fournisseurs qui eux-mêmes dépenseront environ 30 euros pour produire et ainsi de suite. Alors que 100 euros de production non marchande supplémentaire ne génèrent que 23 euros de commandes auprès de fournisseurs.

La seconde conséquence de l'accroissement de la production marchande est qu'elle génère des recettes fiscales (TVA, impôts sur la production, impôts sur les sociétés, cotisations...) alors que la production non marchande génère principalement des dépenses fiscales et sociales.

■ 12 « Tableaux de synthèse : TES et TEE », [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

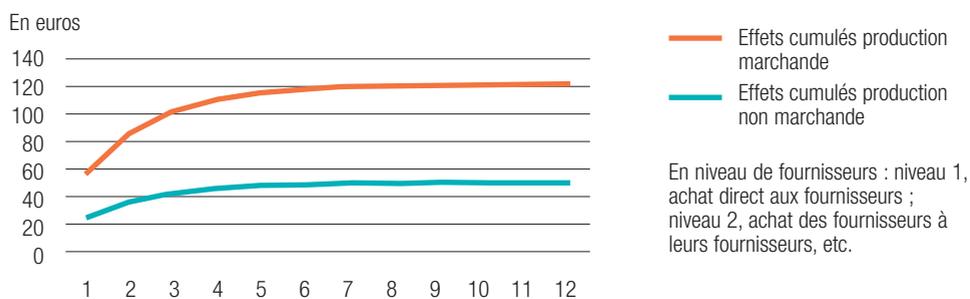
Imaginons maintenant une stratégie qui consisterait à remplacer 20 milliards de production non marchande par 20 milliards de production marchande. C'est-à-dire que les dépenses publiques baisseraient d'un montant de 20 milliards et que cette baisse se répercuterait intégralement en baisse des prélèvements d'environ un point (20 milliards). Toutes choses égales par ailleurs, l'accroissement de la valeur ajoutée marchande compense la baisse de la valeur ajoutée non marchande et les recettes fiscales augmentent de 8,5 milliards. Au total, l'effet sur le budget est de 8,5 milliards (20 milliards de dépenses en moins, 20 milliards de recettes en moins et 8,5 milliards de prélèvements obligatoires en plus malgré la baisse du taux de prélèvement). Dans ce cas, l'effet récessif de la baisse des dépenses publiques est compensé par la hausse de l'activité des branches marchandes et le retour à l'équilibre budgétaire est assuré. Que s'est-il passé en France sur les deux dernières années ? La valeur ajoutée non marchande a connu un taux de croissance de 3,91 %, soit 16,7 milliards, alors que le taux

de croissance de la valeur ajoutée marchande n'a été que de 1,39 % (20,1 milliards).

Selon le modèle Leontief, la croissance de la production non marchande a eu un impact de 4,8 milliards sur la valeur ajoutée marchande, le reste de la croissance est « naturel », environ 15,3 milliards euros de valeur ajoutée marchande. Cette croissance en valeur a permis de générer 12,7 milliards de prélèvements supplémentaires auxquels s'ajoutent près de 3 milliards de production marchande des administrations publiques, soit un total de 15,6 milliards d'amélioration de notre déficit budgétaire, qui passe de - 100,4 milliards à - 84,8 milliards.

La stratégie sur ces deux années – qui aurait consisté à réduire la production non marchande et les prélèvements de 20 milliards chacun, ce qui aurait conduit à 20 milliards de production marchande supplémentaire, qui se seraient ajoutés aux 15 milliards « naturels » – aurait conduit à une amélioration budgétaire d'environ 19 milliards, plus 3 milliards de production marchande des administrations publiques, soit environ 22 milliards.

### Effets cumulés de 100 euros de production supplémentaire



Production marchande (PM), Production non marchande (PNM), Prélèvements PO en milliards	VA non marchande	VAM	Solde budgétaire
PNM = + 20 et PM = 0	+ 15,6	+ 4,4	+ 2,5
PNM = 0 et PM = + 20	x	+ 19,8	+ 11,2
PNM = - 20 et PM = 20 et PO = - 20	- 15,4	+ 15,4	+ 8,5
France 2012-2014	+ 16,7	+ 20,1	+ 12,7
France 2012-2014 avec PNM = - 20 et PM = 35 et PO = - 20	- 16,7	+ 30,8	+ 19,1

En conclusion, s'il est vrai qu'une baisse de la production non marchande accompagnée d'une hausse des prélèvements obligatoires produit un effet très récessif sur la croissance, – comme on a pu le constater en Grèce et dans une moindre mesure en Italie – une politique qui consisterait à baisser à la fois la production non marchande (surtout dans les administrations publiques) tout en baissant les prélèvements obligatoires (surtout vers le coût du travail et la production) serait un chemin de retour à l'équilibre budgétaire qui revitaliserait le secteur marchand et améliorerait notre compétitivité.

En dehors des considérations légitimes liées à la perte de libre arbitre des citoyens face à une offre monopolistique de services non marchands, la question de l'effet sur la croissance des dépenses publiques se pose. En effet, hors l'effet direct sur les déficits d'une baisse des

dépenses publiques, le transfert au secteur marchand d'un certain nombre d'activités actuellement réservées au non-marchand a un impact beaucoup plus important sur les recettes publiques. Ceci est lié à l'effet multiplicateur qui s'exerce sur les activités marchandes, qui est beaucoup plus important que le multiplicateur des dépenses publiques et qui, de surcroît, augmente la base imposable. Il y a donc certainement matière à réflexion sur la nature de la politique à mettre en œuvre dans les prochaines années et, en dehors de tout dogmatisme, considérer que l'activité marchande fournit elle aussi d'innombrables services à la société. Une activité marchande qui a également l'immense mérite d'être obligée de pratiquer des prix en rapport avec le coût réel des prestations offertes, ne donnant pas ainsi l'illusoire impression d'une gratuité, qui en réalité n'existe pas.

## Baisser quelles dépenses publiques ?

Les dépenses publiques n'ont pas toutes le même effet multiplicateur. Nos hypothèses de calcul sont fondées sur une baisse de la production non marchande, et non de façon indifférenciée sur les dépenses publiques, en supposant de plus que les baisses de prélèvements obligatoires peuvent se traduire intégralement par un transfert de la production non marchande vers la production marchande<sup>13</sup>.

Par rapport aux dépenses publiques, les prestations sont aussi en dehors du champ de cette étude autrement que par le biais de leur coût de production ; c'est-à-dire qu'il est supposé que leur montant, et particulièrement celui des prestations en espèces ou transferts vers les individus (allocations diverses), est gelé en valeur, indépendamment de la baisse des coûts de production.

Les coûts de production recouvrent la rémunération des salariés, les biens et services utilisés (y compris la consommation intermédiaire et les transferts sociaux en nature via des producteurs marchands payés par les administrations) et d'autres coûts, y compris la dépréciation du capital et des autres impôts sur la production moins les autres subventions sur la production.

Il existe incontestablement des marges pour réduire les coûts de production de l'administration. La Cour des comptes s'en fait régulièrement l'écho, en relevant en particulier le nombre de personnels administratifs dont on ne sait même pas déterminer l'affectation. La redéfinition des missions s'impose aussi, avec la nécessité de réduire les doublons qui sont si nombreux dans les différents corps administratifs nationaux et locaux. Par rapport aux pays étrangers, les coûts de production absorbent 27,9 % du PIB, contre par exemple de 21 à 22 % en Allemagne, Espagne, Italie et au Royaume-Uni. En ce qui concerne les investissements publics, dont on a dit qu'ils sont en ●●●

■ 13 Les dépenses finales des branches non marchandes – consommations finales et FBCF (formation brute de capital fixe) soit les investissements – n'entrent donc pas en ligne de compte ici.

●●● dehors du champ de cette étude, ils sont néanmoins financés par les impôts, et surtout par la dette en ce qui concerne les collectivités locales, et il est intéressant d'en discuter l'utilité du point de vue de la croissance. Les effets multiplicateurs des investissements publics et privés sont identiques, environ 2,5 (alors que celui de la production marchande est d'après nos calculs de 2,34 contre 1,58 pour la production non marchande). Mais plusieurs considérations amènent à préférer nettement les investissements privés aux investissements publics. En effet, ces derniers concernent des investissements dont le retour sur investissement est difficile à cerner (exemple des ronds-points) ou des investissements qui génèrent des coûts d'exploitation (centres culturels, musées...). On s'aperçoit que la structure des investissements des administrations publiques fait que pour 100 euros dépensés, plus de 60 euros vont vers la construction (palais de région mais certainement aussi écoles, hôpitaux...). Souvent ces investissements sont générateurs de coûts d'exploitation supplémentaires, qui vont peser sur les équilibres budgétaires. De plus, lorsque l'investissement est public pour 100 euros dépensés cela génère après effet multiplicateur environ 60 euros de recette fiscale, soit une aggravation de 40 euros du déficit. Alors que 100 euros en investissements marchands génèrent aussi environ 60 euros de recette fiscale, lesquels, si les mesures incitatives ne coûtent pas plus que 60 euros, allègent le déficit.

### Quelle proposition faire pour enrayer la chute du PIB marchand ?

La prévision du gouvernement sur la période 2014-2018 est la suivante :

En euros 2014	2014	2015	2016	2017	2018	TCAM* 2018-2014
<b>PIB</b>	2 132	2 153	2 186	2 218	2 257	1,44 %
<b>POT</b>	1 019	1 022	1 035	1 048	1 067	1,15 %
<b>Dépenses publiques</b>	1 226	1 242	1 243	1 246	1 251	0,5 %
<b>Recette publique</b>	1 141	1 160	1 171	1 186	1 208	1,43 %
<b>Déficit</b>	- 85	- 82	- 72	- 60	- 43	-
<b>En % du PIB</b>	- 4 %	- 3,8 %	- 3,3 %	- 2,7 %	- 1,9 %	-
<b>Taux de PO/PIB</b>	47,8 %	47,5 %	47,4 %	47,3 %	47,3 %	-
<b>Taux de dépenses publiques</b>	57,5 %	57,7 %	56,9 %	56,2 %	55,4 %	-

Source : <http://www.senat.fr/rap/r14-417/r14-4171.pdf>

\* Taux de croissance annuel moyen

Le PIB augmenterait de 125 milliards, les recettes de 67 milliards dont 48 milliards de PO et les dépenses de seulement 25 milliards. Le taux de prélèvements obligatoires baisserait de 0,5 point et les dépenses publiques de 2 points. Dans ce scénario, la tendance naturelle des dépenses publiques serait une augmentation de 75 milliards en valeur. Le Sénat ne retient que 25 milliards, mais aucune information n'est fournie pour expliquer comment 50 milliards d'économies sont réalisées par rapport au tendancier, alors même que la production non marchande augmenterait de 12 milliards dans ce scénario. En même temps, on se demande comment le PIB marchand augmenterait de 100 milliards (125 - 25) du seul fait d'une baisse de 40 milliards de prélèvements en ●●●

●●● faveur des entreprises. En réalité, ce scénario ne paraît pas réaliste car il imposerait de réduire drastiquement les prestations payées aux ménages, ce qui entre autres problèmes impacterait les hypothèses de croissance.

La politique à préconiser, sur les mêmes hypothèses de croissance naturelle consisterait alors, à prestations figées en valeur, à réduire le taux de prélèvements sur la VAM par une baisse de la production non marchande de 50 milliards et un transfert vers la production marchande.

Chaque année, à partir de 2015 jusqu'en 2018, une baisse de 12,5 milliards de la production non marchande accompagnée d'une baisse des prélèvements sur les secteurs marchands équivalente donnerait la trajectoire suivante :

En euros 2014	2014	2015	2016	2017	2018	TCAM 2018-2014
PIB	2 132	2 149	2 166	2 182	2 199	0,78 %
POT	1 019	1 020	1 022	1 023	1 025	0,15 %
Dépenses publiques	1 226	1 214	1 201	1 189	1 176	- 1,04 %
Recette publique	1 141	1 158	1 158	1 160	1 166	0,53 %
Déficit	- 85	- 56	- 43	- 29	- 10	-
En % du PIB	- 4 %	- 2,6 %	- 2 %	- 1,3 %	- 0,5 %	-
Taux de PO/PIB	47,8 %	47,5 %	47,2 %	46,9 %	46,6 %	-
Taux de dépenses publiques	57,5 %	56,5 %	55,4 %	54,5 %	53,5 %	-
VAM	1 467	1 489	1 510	1 533	1 555	1,47 %
VANM	443	433	423	414	405	- 2,23 %
POT/VAM	69,5 %	68,5 %	67,7 %	66,7 %	65,9 %	0,10 %

Au total les prélèvements obligatoires sur le PIB baisseraient de 1,2 point contre 0,5 pour l'hypothèse du gouvernement. Mais surtout le taux de prélèvement sur la VAM baisserait de 3,5 points versus 1,4 point pour le scénario du gouvernement. L'effet le plus notable est le retour beaucoup plus rapide vers l'équilibre budgétaire, ce qui devant l'incertitude sur l'évolution des taux pour les quatre prochaines années serait un gage de prudence. Il est de plus, fort probable que l'effet sur la croissance serait dans notre scénario beaucoup plus important, car en dehors des 50 milliards d'allègements contenus dans les deux scénarii, celui proposé ici libère 28 milliards de plus pour le secteur marchand par la baisse des prélèvements sur la VAM. Ce qui ne fait que confirmer l'importance qu'il y a de différencier le taux de prélèvement sur le PIB du taux qui s'applique sur les activités marchandes.

## Conclusion

Cette étude estime que la France voit actuellement se manifester à travers les interactions entre prélèvements et PIB un redoutable cercle vicieux dont on ne peut sortir qu'en augmentant le PIB marchand, ce qui nécessite la baisse corrélative des prélèvements et des dépenses publiques. Le

cercle vicieux se manifeste lorsque les prélèvements atteignent un niveau qui handicape le développement des entreprises (sociétés et individus), tandis que l'effet multiplicateur des dépenses publiques, plus faible que celui du PIB marchand, bride l'augmentation de ce PIB marchand et ●●●

- donc à son tour celui de l'assiette des prélèvements, dont les taux doivent en conséquence augmenter, avec pour résultat un nouvel affaiblissement du PIB marchand.

En 2014, nos dépenses publiques ont atteint 1 226 milliards d'euros, nos prélèvements obligatoires 1 019 milliards d'euros, tandis que notre PIB marchand, à l'origine de la quasi-totalité des ressources publiques, se limitait à 1 470 milliards d'euros. C'est à partir de 2009 que le ratio du PIB marchand sur le PIB total décroche, et cinq ans après, ce décrochage ne fait que s'accroître, ce qui est particulièrement préoccupant. Quant au ratio des prélèvements sur le PIB marchand, la hausse est constante depuis au moins 25 ans, puisqu'il était de 58 % en 1990 pour passer à 69 % en 2014. La crise de 2009 n'a fait qu'augmenter un écart qui se creusait déjà depuis longtemps. Et sur les cinq dernières années, depuis 2010, les prélèvements ont crû de 169 milliards d'euros pendant que la croissance du PIB marchand n'était que de 109 milliards d'euros. Indépendamment du déficit budgétaire annuel (4 % du PIB, soit plus de 80 milliards d'euros),

les prélèvements ont donc absorbé en cinq ans 60 milliards d'euros de plus que la croissance du PIB marchand. Il y a un seuil à partir duquel le développement de la production non marchande, quel que puisse être par ailleurs son intérêt, n'est plus financièrement soutenable. Ce seuil est aujourd'hui atteint, puisque la croissance du PIB marchand est insuffisante pour générer les ressources budgétaires nécessaires au développement du non marchand, sans que par ailleurs le chômage connaisse de baisse. Il est donc impératif de mener une politique qui permette d'inverser le rapport entre prélèvements obligatoires et PIB marchand en diminuant les premiers. Tout d'abord, les acteurs du PIB marchand retrouveront une certaine respiration financière, et ensuite ils pourront augmenter leur production, ce qui aura à son tour pour effet de générer davantage d'activité taxable. En même temps, le chômage se réduira par multiplication des emplois productifs, et non pas par empilage d'emplois aidés sans lendemain pour la plupart, et qui grèvent les ressources publiques comme c'est le cas actuellement.

En conclusion, il apparaît que le problème essentiel provient de ce que la France a atteint les limites de la faisabilité budgétaire d'un modèle où l'augmentation continue du secteur non marchand ne permet plus le développement du secteur marchand, dont l'imposition marginale absorbe les fruits de sa croissance et au-delà. Cette constatation oblige à reconsidérer le modèle avant même de se poser la question de savoir si le transfert de la production vers le secteur marchand se fera dans des conditions parfaites d'efficience. Néanmoins, nous avons relevé que les coûts de

production français du secteur non marchand sont tellement supérieurs à ceux de nos principaux concurrents européens qu'il paraît assez évident que la compétitivité du secteur marchand resterait en tout état de cause meilleure qu'en l'absence de transfert à son profit. La France a donc tout à gagner dans ce transfert, d'autant plus que l'effet multiplicateur des dépenses privées sur la croissance est supérieur à celui des dépenses publiques, qu'il devrait générer davantage de croissance et donc d'emploi, et aussi en retour davantage de ressources publiques.

Sur ces bases, la Fondation iFRAP préconise de baisser les coûts de la production non marchande de 12,5 milliards sur quatre années, de 2015 à 2018, soit 50 milliards d'euros sur la période. Parallèlement, les prélèvements obligatoires baisseraient de 3,6 points de PIB marchand (de 69,5 % à 65,9 %). Le rapport entre le PIB non marchand et le PIB marchand diminuerait de 30,2 % à 26 %. La France pourrait ainsi sortir de la spirale actuelle d'augmentation constante des prélèvements et du PIB non marchand, en même temps que son déficit public se réduirait pour ne plus atteindre que 0,5 % du PIB.